



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

Valence, le 19 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROLONGATION DE LA PHASE DE DÉPÔT DES DEMANDES D'INDEMNISATION DES ARBORICULTEURS VICTIMES DU GEL DE FÉVRIER 2018 SUR ABRICOTIERS ET PRUNIERS

Par arrêté ministériel du 21 décembre 2018, les pertes de récoltes sur abricots et prunes dues au gel du 26 au 28 février 2018 sont reconnues comme présentant le caractère de calamité agricole.

La campagne de dépôt des demandes d'indemnisation est prolongée jusqu'au 04 avril 2019 inclus.

Renseignements sur: www.drome.gouv.fr/aides-conjoncturelles-r774.html

La Direction Départementale des Territoires propose un accompagnement aux agriculteurs aux jours et horaires suivants:

- les lundi matin de 9 h à 12 h;
- les mardi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h;
- les mercredi de 13 h à 17 h;
- les jeudi de 9 h à 12 h.

Pour ce faire, il convient de contacter:

- Mme Clotilde HENRIOUX: 04 81 66 80 50
- Mme Alexandre POMIER: 04 81 66 80 25

ou par messagerie à l'adresse: ddt-calam@drome.gouv.fr

Un accompagnement est également proposé à l'unité territoriale de Nyons, sur rendez-vous au 04 75 26 90 17.

Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :

Facebook : www.facebook.com/prefet26

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : www.drome.gouv.fr